



RÉACTIONS

Les milieux économiques suisses en demande de stabilité

C'est un revers pour Donald Trump qui a des conséquences directes pour la Suisse. «Du point de vue de l'industrie exportatrice suisse, c'est une bonne décision», estime Swissmem. L'organisation faïtière de l'industrie des machines, des équipements et des métaux chiffre à 18% la chute des exportations de son secteur à destination des Etats-Unis en 2025.

Pour Sciencesindustries (faïtière des industries de la pharma et de la chimie) également, l'avis de la plus haute juridiction américaine «envoie un signal fort en faveur de l'Etat de droit et de la fiabilité du commerce international.»

«Un des points positifs, c'est que cette décision de la Cour suprême montre que l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs fonctionnent toujours aux Etats-Unis. Elle signifie que les taxes douanières supplémentaires payées depuis le 2 avril [2025] n'ont pas de base légale», réagit Rahul Sahgal, directeur général de la Chambre de commerce suisse-américaine. «Ma compréhension, c'est que son effet est immédiat, les autorités américaines n'ont donc plus le droit de prélever ces taxes, mais c'est un document de 170 pages, donc il faudra un peu de temps pour en comprendre tous les tenants et aboutissants», poursuit Rahul Sahgal. Pour les entreprises suisses se pose notamment la question du remboursement des taxes indûment perçues, point sur lequel la Cour suprême n'a pas clairement tranché. Cette décision génère également de nouvelles incertitudes, puisque l'administration américaine a déjà fait savoir qu'elle comptait s'appuyer sur d'autres textes pour justifier ses taxes douanières.

Ces différents acteurs économiques suisses appellent néanmoins Berne à poursuivre les discussions commerciales avec Washington pour, selon les termes de Swissmem, trouver un accord «juridiquement sûr». Après la déclaration d'intention de novembre, qui a permis de baisser les droits de douane à 15%, les autorités américaines ont fixé une échéance au 31 mars pour trouver un accord en bonne et due forme. ■

ALINE BASSIN ET ÉTIENNE MEYER-VACHERAND